

**Compte-rendu de la séance du 19 juin 2017**  
**du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents :** MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, ÉON Christophe, LE MÉE Philippe, FILATRE Félicien, PAITEL Patricia, BERTHIAUX Gwénaél formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** HUBERT Armelle, BARBIER Laurent, CHESNOT Cécile, HARDAT Bénédicte.

**Validation du compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances des conseils municipaux du 22 mai 2017.

**Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2017-2018**

Le Conseil Municipal, à une voix contre et 7 pour, décide d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 1% pour suivre l'augmentation des prix du fournisseur pour l'année 2017-2018, comme suit :

- 3,58 € le repas enfant maternelle
- 3.64 € le repas enfant élémentaire
- 6,18 € le repas adulte
- 3,03 € le repas stagiaire/personnel communal

Le conseil maintient à 5€ le tarif du repas enfant pour tout enfant non inscrit à la cantine

**Tarif du transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir la participation financière aux frais de transport scolaire à 132€ par enfant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, selon les tarifs du Conseil Départemental en vigueur.

**Audit Assurances : choix d'un cabinet d'études**

Une consultation a été réalisée pour faire un audit en assurances, afin de refaire le point sur les niveaux de garantie de la commune. Monsieur le Maire présente les 4 bureaux d'études qui ont répondu. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre du cabinet FB Conseil pour un montant de 1 050 € HT.

**ALSH : rémunération des animateurs vacataires à compter du 10 juillet 2017**

Mme BERTIN, adjointe au Maire en charge de l'enfance, propose de revaloriser la rémunération des animateurs vacataires n'a pas été augmentée depuis 2015. Elle propose d'augmenter de 5% la rémunération de ces vacataires qui correspond à l'augmentation du coût de la vie. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision.

**Conditions d'acquisition et de location d'une licence de catégorie IV**

Une licence appartenant à Bretagne Porte de Loire communauté est disponible sur le territoire. Monsieur le Maire de Grand-Fougeray et le Conseil Communautaire se sont prononcés favorables à la vente de cette licence IV à la commune d'Ercé-en-Lamée au prix de 2 500€ à la condition que la commune reste propriétaire de la licence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir cette licence et fixe les principes de sa location à un commerçant.

**Convention avec le prestataire de service Armonys restauration sur l'utilisation du restaurant scolaire**

La commune de Teillay est désireuse de travailler avec le même prestataire de service qu'Ercé-en-Lamée pour assurer les repas au restaurant scolaire de Teillay. La charge de travail supplémentaire et la mise à disposition des locaux du restaurant scolaire municipal entraînent des moyens supplémentaires à mettre en œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la convention pour l'utilisation des locaux par la société Armonys, qui propose une compensation financière par repas, une mise à disposition de moyens matériel et humain par la société Armonys.